

DÉCISION DG n°2015-208 du 19 JUIN 2015

portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «Implants mammaires et lymphome à grandes cellules» à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2015-116 du 10 mars 2015 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire «Implants mammaires et lymphome à grandes cellules» à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2015-132 du 24 mars 2015 portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «Implants mammaires et lymphome à grandes cellules» à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2015-197 du 11 juin 2015 portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «Implants mammaires et lymphome à grandes cellules» à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Est nommé membre auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «Implants mammaires et lymphome à grandes cellules» jusqu'au 23 mars 2016 :

M. BIRON (Pierre)

Article 2 : La Directrice des dispositifs médicaux thérapeutiques et des cosmétiques est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 19 JUIN 2015

Dominique MARTIN

Directeur général